

# POINT FORME

# Guide pratique



POINT FORME est la nouvelle salle de sport des Mureaux. Située rue Louis Blériot, avec deux salles (équipements + cours), elle propose un nouveau service, de qualité et à des prix attractifs. Elle permet ainsi à chacun de développer une activité physique à son niveau et à son rythme avec l'accompagnement de professionnels.

### POINT FORME vous propose les activités suivantes :

- appareils de type fitness de renforcement musculaire en libre accès.
- cours collectifs assurés par un éducateur sportif diplômé (Cardio et Fitness)

Pour votre confort, vous sont également proposés des espaces vestiaires et sanitaires ainsi qu'un espace convivialité.

La gestion de cette salle est assurée et gérée par la ville des Mureaux.

Attention, l'accès est réservé au seul public <u>majeur</u> !

### Pour tout renseignement:

POINT FORME Tél. 01 30 22 07 98

### Adhésion

Seules les personnes titulaires d'une carte d'adhésion peuvent accéder au POINT FORME.

Cette carte est valable de date à date en fonction de la période d'adhésion que vous aurez choisie.

# Les inscriptions sont établies au niveau de l'accueil de la Mairie Régie Centrale - Place de la Libération – 78130 Les Mureaux

Afin de simplifier votre démarche, seul le paiement de la carte se fera à la Mairie.

Une facture vous sera délivrée en contrepartie de votre règlement après avoir présenté les documents suivants :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile pour les personnes résidant aux Mureaux. ou un justificatif indiquant que votre emploi est localisé aux Mureaux. Sans cette pièce, la tarification <u>Personnes extérieures aux Mureaux</u> vous sera automatiquement appliquée

## <u>L'établissement de la carte se fera directement</u> <u>au POINT FORME – rue Louis Blériot</u>

Pour cela, vous devrez présenter à l'agent d'accueil du POINT FORME :

- La facture délivrée par la Mairie
- Une photo d'identité
- Si besoin : une pièce d'identité pour justifier de votre date de naissance
- Une pièce d'identité et / ou tout autre justificatif permettant de préciser la tarification qui vous sera appliquée
- La signature de l'attestation de responsabilité (détachable de ce quide pratique)

Lors de votre première visite au POINT FORME, votre carte d'adhérent vous sera délivrée ainsi qu'un cadenas pour que vous puissiez ranger vos effets personnels dans une consigne.

### **Tarifs 2012 \***

#### Habitants des Mureaux, salariés travaillant aux Mureaux

Salle avec appareils	Salle avec appareils + cours collectifs
----------------------	---

160 € pour une année200 € pour une année80 € pour un semestre100 € pour un semestre40 € pour un trimestre50 € pour un trimestre

### Personnes extérieures aux Mureaux

Salle avec appareils + cours collectifs

200 € pour une année300 € pour une année100 € pour un semestre150 € pour un semestre50 € pour un trimestre75 € pour un trimestre

# Plus de 60 ans, invalides, étudiants de moins de 25 ans habitant aux Mureaux

#### Salle avec appareils Salle avec appareils + cours collectifs

140 € pour une année180 € pour une année70 € pour un semestre90 € pour un semestre35 € pour un trimestre45 € pour un trimestre

- Les tarifs seront éventuellement révisables chaque 1<sup>er</sup> septembre sur décision du Conseil municipal
- o Le règlement reste celui qui est applicable au jour du paiement à la Mairie des Mureaux
- Le remboursement n'est envisageable que dans les conditions suivantes (décès, déménagement, contraintes médicales attestées par un médecin)
  Celui-ci sera effectué au prorata de la période effectuée et restante



### **Horaires d'ouverture**



Lundi: 9h - 14h / 16h - 22h

Mardi: 9h - 14h / 16h - 22h

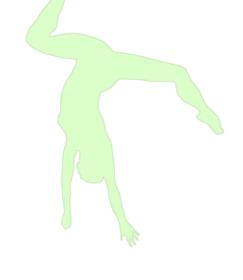
Mercredi: 9h - 14h / 16h - 22h

Jeudi: 9h - 14h / 16h - 22h

Vendredi: 9h - 14h / 16h - 22h

Samedi: 9h30 - 20h

Dimanche: 9h - 13h



Les espaces de pratique devront être libérés 15 minutes avant la fermeture de l'équipement.





### **Fonctionnement**

Toutes les personnes accédant au POINT FORME devront systématiquement présenter leur carte d'adhésion à l'agent d'accueil.

### ♦ Salle avec appareils

Chaque adhérent devra respecter les consignes délivrées par les agents de la salle.

Pour des raisons d'hygi<mark>ène et d</mark>e respect du matériel, les adhérents devront se munir d'une serviette pour couvrir les sièges des appareils ayant une station assise. Chaque personne devra faire en sorte de laisser les appareils dans leur état initial.

### ♦ Cours collectifs.

Les cours collectifs vous proposent des activités variées de cardio et de fitness et sont animés par un éducateur sportif spécialisé.

Les créneaux de cours sont affichés sur place.

Le nombre de place est limité à 20 personnes par créneau. Ce seuil sera déterminé en fonction de l'ordre d'arrivée des adhérents.

Le matériel annexe (tapis, poids, corde...) sera mis à disposition par la ville des Mureaux. Les adhérents pourront, s'ils le souhaitent, utiliser leur propre matériel.

La ville des Mureaux se réserve le droit de modifier le planning des créneaux des cours collectifs en fonction de la fréquentation des créneaux.

### <u>Responsabilités</u>

Lors de l'adhésion, chaque adhérent s'engage sur l'honneur à avoir une condition physique suffisante pour la pratique des différentes activités de la salle.

Chaque adhérent devra être couvert par une assurance personnelle couvrant les dommages corporels éventuels. La responsabilité de la ville ne pourra donc en aucune manière être engagée en cas de maladie ou défaillance physique.

La ville décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effet personnel.

### Respect des lieux et des personnes

POINT FORME poursuit l'objectif d'être un lieu de vie sportif où chacun peut pratiquer une activité physique dans le respect des autres.

Dans ce cadre, chaque usager se doit de respecter les règles élémentaires de bienséance et de vie en collectivité.

L'utilisation d'une tenue sportive et le port de chaussures propres est obligatoire. Chaque adhérent devra utiliser les vestiaires pour se changer.

Conformément à la réglementation, il est formellement interdit de fumer dans la salle ou d'y introduire des boissons alcoolisées.

La ville des Mureaux se réserve le droit d'exclure toute personne ayant une attitude, des mots
ou un comportement allant à l'encontre du respect des biens et des personnes du POINT
FORME.

### <u>Attestation</u>

Je s	oussigné	M //	Mme			atteste	avoir	bien	pris	connaissance	de
l'ensemble des éléments du guide pratique du POINT FORME.											

Je m'engage à en respecter l'intégralité des points du règlement du POINT FORME.

Fait à ....., le ......

Signature.



